

## INTERESSEMENT 2016-2018

24 juin 2016

### LA DIRECTION PRÉFÈRE LE MONOLOGUE SOCIAL AU DIALOGUE SOCIAL !

*Lors du deuxième et dernier acte de la - négociation...réunion - concernant l'accord d'intéressement, la Direction a fait part de ses prises en compte des demandes des organisations syndicales... Aucune des demandes de la CGT BNP PARIBAS et de FO BANQUES BNP PARIBAS, porte-paroles de l'INTERSYNDICALE, n'ont été prises en compte !*

#### DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'INTÉRESSEMENT ENTRE LES BÉNÉFICIAIRES

- Les 4 organisations avaient demandé une répartition de l'intéressement avec un montant identique pour tous les salariés.

Suite au refus de principe de la Direction, nous avons fait des contre-propositions :

- Les porte-paroles CGT et FO Banques BNPP ont demandé que le calcul de l'intéressement soit calculé sur la base d'un temps plein pour tous les salariés, afin de ne pas pénaliser le personnel à temps partiel.
- Nous avons également demandé de revoir à la hausse le plancher du minimum distribué afin de réduire l'écart de montant.

**Ces demandes n'avaient aucun impact sur le montant global distribué.**

Ces mesures d'équité demandées par nos 4 organisations syndicales ont pourtant été refusées par la Direction.

*Si l'accord est signé en l'état, 60% du personnel continuera à percevoir le montant minimum, et de nombreux autres salariés toucheront un peu plus que le minimum.*

Par respect du dialogue social, et pour la défense des salariés, les élus CGT BNP PARIBAS et FO Banques BNPP n'ont pas quitté la table des négociations, mais nous pouvons vous affirmer que ces réunions ne peuvent pas être assimilées à une négociation.

Il nous est apparu que pour la Direction, tout était prévu d'avance.

## LES ÉVOLUTIONS DE LA NOUVELLE PROPOSITION D'ACCORD

Les représentants de la Direction nous signalent que le texte lié à cette « négociation » a fait l'objet de quelques modifications. Les modifications de la Direction :

- L'ancien accord : le montant RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) est basé sur la diminution de la consommation de papier (papier interne, papier client, autre papier) en France.
- **Nouvel accord** : le montant RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) est basé sur la diminution de la **consommation de papier interne** par les salariés du Groupe en France.

Papier interne consommé en France par salarié (en kg/ETP)

	2015	2016	2017	2018	Montant "RSE"
Réalisé	57				
Objectif 1 : réduction de 2 kg/an		55	53	51	75 euros
Objectif 2 : réduction de 2,5 kg/an		54.5	52.5	50.5	100 euros

L'objectif annuel réalisé, le montant « RSE » sera égal à 75€ ou 100€ par bénéficiaire de l'accord ayant travaillé à temps plein et présent toute l'année.

- Si cet accord est signé, il sera conclu pour une durée déterminée de trois ans, **renouvelable par tacite reconduction** pour 3 ans, si aucune des parties habilitées ne demande de le renégocier.

Les parties qui pourront demander la renégociation dans 3 ans seront les signataires du présent accord. De fait, ces parties ne seront pas porteuses d'une demande de répartition plus équitable de l'intéressement.

Si cet accord est signé, nous risquons donc d'attendre longtemps une répartition plus juste !

***POUR L'INTERSYNDICALE CFTC, CGT, FO Banques BNPP et SUD BNP PARIBAS, IL SERAIT REGRETTABLE QUE CE TEXTE SOIT SIGNÉ EN L'ÉTAT.***

***DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS PERMETTANT D'AMÉLIORER LES DISPOSITIONS DE CE TEXTE DOIVENT AVOIR LIEU.***